

[REGELTEX](#) / T : 02.54.03.00.94, l'entreprise spécialisée dans la production de gants isolants située à Issoudun (Indre), avait licencié en juillet 2014 son dirigeant Jean-Gérard Infante pour faute grave. Le Conseil des prud'hommes, saisi de l'affaire, vient de rendre son jugement. Si la faute grave est validée par le tribunal, ce dernier a condamné la société à payer l'intégralité de la clause de non-concurrence inscrite dans le contrat du plaignant, à savoir 134 000 €. [www.regeltex.com](http://www.regeltex.com)